

**Le Secrétaire général**

**Message à l'occasion de la Journée internationale  
des familles**

**15 mai 2007**

La Journée internationale des familles sera célébrée cette année sous le thème :  
« Familles et personnes handicapées ».

Pour nombre de personnes handicapées, la famille demeure une source d'autonomisation. Pour d'autres, la surprotection dont elles font l'objet de la part de la famille les empêche de s'épanouir. D'autres encore, hélas considérées par leurs familles comme des parias, sont brutalisées et négligées.

En décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui est le premier traité sur les droits de l'homme adopté au XXI<sup>e</sup> siècle. Dans son préambule, la Convention rappelle que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État et que les personnes handicapées et les membres de leur famille devraient recevoir la protection et l'aide nécessaire pour que les familles puissent contribuer à la pleine et égale jouissance de leurs droits par les personnes handicapées.

L'article 23 de la Convention dispose que les gouvernements sont convenus de protéger les personnes handicapées contre la discrimination dans tout ce qui a trait au mariage, aux relations personnelles et à la famille. Ils sont également convenus de veiller à ce que les enfants handicapés aient des droits égaux dans leur vie en famille et à ce qu'aucun enfant ne soit séparé de ses parents contre leur gré, à moins qu'une telle séparation soit nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Ils se sont en outre engagés, lorsque la famille immédiate n'est pas en mesure de s'occuper d'un enfant handicapé, à ne négliger aucun effort pour assurer la prise en charge de l'enfant par la famille élargie et, si cela n'est pas possible, dans un cadre familial au sein de la communauté.

La société est responsable des personnes handicapées et de leurs familles. En cette Journée internationale des familles, consacrons-nous à promouvoir la famille, cellule de base de la société, afin qu'elle puisse jouer son rôle et veiller à ce que les personnes handicapées jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux et de leur dignité et s'épanouissent en tant que personnes.